

Ordre Des Musiciens

« La voix des professionnels de la musique »

Association Loi 1901/J.O. du 15 Juin 1945

Madame, Monsieur,

C'est avec stupéfaction que j'apprends que vous interdisez sous menaces à peine voilées à Mr Pezza, président des concours de violon et de violoncelle Vatelot/Rampal d'utiliser désormais cette dénomination.

Il est incompréhensible que vous décidiez soudainement de rompre sans raison cette fructueuse collaboration, forte de plus de trente années d'existence et voulue par votre illustre prédécesseur : maître Etienne Vatelot.

Comment une maison réputée comme la vôtre, « fer de lance » de la lutherie française, fondée par ce grand personnage, peut-elle subitement souhaiter se passer d'une représentation aussi prestigieuse que les concours qui portent son nom et plaçait son art de la lutherie dans un si bel écrin national et international ? Aujourd'hui, la constatation est amère et la pilule difficile à avaler car c'est au moment même où tous les acteurs (instances gouvernementales et professionnelles) s'ingénient et essaient par tous les moyens de favoriser l'accès des jeunes à la musique ; que certains d'entre eux et de leurs familles y s'investissent pleinement avec passion patience et persévérance, se distinguant d'une jeunesse désœuvrée, que vous choisissiez sciemment de les priver brutalement de tout espoir de briller et d'être remarqués lors de ces concours prestigieux.

Est-il utile de rappeler ici les bénéfices multiples qu'apportent les concours instrumentaux ? vecteurs d'émulation, de dépassement de soi, d'exaltation et d'appartenance à la « grande famille de la Musique ».

En agissant de la sorte, vous signez là l'arrêt de mort d'une institution musicale reconnue par tous les grands musiciens que compte le monde musical. C'est contre toute logique et à l'encontre de la volonté du maître Etienne Vatelot qui avait bien compris, lui, tout l'intérêt que représentait un tel partenariat. Il n'était pas question de confusion entre sa société et celle des concours mais de complémentarité heureuse.

A présent, comment donc annoncer à tous ces jeunes, leurs familles et leurs professeurs la fin de l'aventure, la fin de leur rêve ? Quel gâchis et quel découragement !

Vous imaginez bien qu'une telle décision va se répandre comme une véritable « trainée de poudre » dans le microcosme musical.

Est-ce l'aspect financier par la sponsorisation des récompenses qui vous pose problème ? Pour monsieur Pezza, cette question est secondaire et passe bien après toutes celles évoquées ci-dessus.

J'espère franchement que vous serez sensibles à cet argumentaire, Il est encore temps de reconsidérer votre position et de faire machine arrière pour le bien de tous. Il n'y a pas la place ici pour de la rancune ou de l'animosité, mais la volonté de construire l'avenir musical de notre pays sous toutes ces formes avec les compétences de tous les partenaires.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez, j'en suis convaincu à ce courrier, je vous prie de croire Madame, Monsieur en l'assurance de mes plus cordiales et musicales salutations.

Le Président

Jean-Bernard Hupmann